

CONSEIL DE TERRITOIRE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

■ **Attribution d'une subvention à Centrale Marseille pour la gestion du dispositif de surveillance des accès autorisés des organismes du Technopôle de Château-Gombert. Approbation d'une convention.**

Avis du Conseil de Territoire

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence assure le pilotage du développement et de l'aménagement du Technopole de Château-Gombert, l'une des têtes de ponts de la recherche et de l'innovation sur le territoire métropolitain, 1er pôle français de recherche en mécanique-énergétique après Paris, qui rassemble 8 laboratoires de recherche, plus de 600 chercheurs, 2600 étudiants, 170 entreprises (Cybernétix, Traxens, CMR, ERAS...) 4000 salariés et un écosystème complet de soutien à l'innovation (Incubateur, pépinières, pôles de compétitivité).

A la rentrée 2015, les usagers du Technopôle de Château-Gombert ont dû faire face à une recrudescence d'incidents graves sur le périmètre du cœur de site, qui regroupe en particulier les écoles Centrale Marseille et Polytech Marseille, les résidences étudiantes et plusieurs laboratoires de recherche.

Afin de lutter contre la survenue de tels actes, un travail collectif réunissant les directeurs des différentes structures concernées, les services de la police municipale, nationale et la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône a permis de définir une série de mesures préventives.

Conformément à l'étude « Sûreté » réalisée par la section Prévention situationnelle de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône, un dispositif de surveillance des accès autorisés des différents organismes du Technopole a été mis en place sur le périmètre concerné aux heures de faible fréquentation.

Financé conjointement par Centrale Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence et les résidences étudiantes, ce dispositif supplémentaire a été géré de septembre 2016 à février 2017 par Centrale Marseille, qui dispose déjà d'un PC sécurité.

L'efficacité de ce dispositif, associé à la mobilisation de la police nationale et municipale dont la fréquence des rondes a été augmentée dans le secteur, a permis d'enrayer la spirale de violence qui semblait installée : aucune agression n'a été enregistrée sur le secteur depuis la rentrée 2016.

Comme l'avait anticipé l'étude « Sûreté », ce contrôle des différentes entrées d'établissements aux heures de faible fréquentation « participe à la dissuasion des actes de malveillance et envoie un signal fort à la fois aux usagers et aux individus malveillants ».

Le budget prévisionnel de cette prestation de renfort est de 39 205,72 euros sur 8 mois (d'avril à décembre 2017).

Compte-tenu de l'efficacité du dispositif et des bénéfices pour l'ensemble de la communauté d'usagers et l'attractivité générale du site, il est proposé de reconduire la participation de la Métropole Aix-Marseille Provence au financement de ce dispositif à hauteur de 15 000 euros. Ce dispositif serait intégré au sein du dispositif existant géré par Centrale Marseille via son PC sécurité.

